LA TESTE-DE-BUCH Les membres de l'Association de défense des droits d'usage et de la forêt usagère ont fait cesser, lundi, une coupe de bois qu'ils estiment illégale

Bernadette Dubourg
b.dubourg@sudouest.fr

Samedi matin, un Cazalin qui se promenait en forêt a alerté l'Association de défense des droits d'usage et de la forêt usagère (Addufu) au sujet d'une coupe de bois de pins, au lieu-dit La Peyrique. « Nous nous sommes rendus sur place avec deux autres membres de l'Addufu », explique le président Christian Gousset.

« L'entreprise forestière ne travaillait pas, nous avons relevé le nom sur les engins, mais nous n'avons pas réussi à la joindre. En suivant les traces des engins dans la forêt, nous sommes arrivés sur un terre-plein, propriété de l'ONF, à proximité de la Salie, où était entreposée une pile de bois, fraîchement coupés ». 450 stères selon l'entreprise. 280 stères, selon la police.

Une soixantaine de personnes

Dimanche matin, plusieurs membres de l'Addufu sont revenus. « Pour éviter que le bois soit emporté à notre insu, comme ce fut le cas lors d'une précédente coupe illégale, nous avons éparpillé la pile et tronçonné certains morceaux de bois pour empêcher leur vente », confirme Christian Gousset.

« Nous avons demandé à nos adhérents de venir manifester leur désapprobation ». Lundi matin, vers 7 heures, ce sont une soixante de personnes, parmi lesquels des membres de l'Addufu, mais aussi des élus de La Teste (lire par ailleurs) et de Gujan-Mestras, ainsi que la police, alertée, qui sont revenus, pour « faire cesser la coupe et empêcher l'enlèvement du bois déjà coupé ». « L'entreprise, qui est basée à Labouheyre, nous a dit qu'elle avait travaillé quatre jours et qu'elle coupait 130 stères par jour ».

Le chantier a effectivement cessé. Mais l'affaire n'en reste pas là. L'Aduffu s'apprête à déposer plainte, d'ici à la fin de la semaine, pour « coupe illégale, vol de bois et atteinte au site classé ».

Il faut, en effet, savoir, que la coupe de bois dans la forêt usagère, répond à des règles particulières, régies depuis le Moyen Âge par des baillettes et transactions. « Les pins vifs de la forêt usagère sont destinés à l'usage, au profit des habitants du Captalat dans le respect des baillettes et transactions. Les propriétaires ne sont pas propriétaires des bois de leur parcelle, ils ne peuvent pas en disposer à leur guise et encore moins les commercialiser », rappelle le président de l'Addufu.

Première plainte en 2018

Christian Gousset est d'autant plus furieux que l'Addufu, mais aussi l'association BAE et les communes de La Teste et Gujan, ont déjà déposé plainte contre ce même propriétaire, en septembre 2018, pour une coupe similaire, sur une autre parcelle, Bourassouze. La plainte est toujours en cours.

Le propriétaire, Thibaud Lemaire, de nationalité belge, serait venu sur place, mais Christian Gousset ne l'a pas rencontré. En revanche, il a répondu aux questions de Rue 89 Bordeaux. Il se réfère au guide de recommandations paysagères pour la gestion forestière du massif de La Teste-de-Buch de 2008 qui « autorise des coupes de moins de 30 % de tiges en éclaircies, des coupes de régénération ».

Celui qui serait propriétaire de 40 hectares en forêt usagère, confie même à Rue 89 : « Je suis pour les droits d'usage. J'ai repris cette forêt pour relancer le gemmage, régénérer la forêt et y intégrer une série d'activités comme le vélo, la chasse, la marche à pied, et pourquoi pas créer des emplois. Les propriétaires doivent revendiquer leurs droits. ».

En attendant, c'est la justice qui devra se prononcer sur les deux plaintes de l'Addufu.



La coupe de bois a été stoppée, lundi matin, au lieu-dit La Peyrique. PHOTO ADDUFU

La mairie de La Teste réagit

Le maire de La Teste de Buch, Jean-Jacques Eroles, en sa qualité de représentant des usagers de la commune, réagit : « Les coupes doivent faire l'objet d'une demande conjointe et préalable auprès des syndics élus des usagers et des propriétaires afin d'assurer une gestion en bon père de famille. La forêt usagère, poumon vert emblématique, au même titre que la dune, l'île Oiseaux ou encore le banc d'Arguin, que des générations ont su faire fructifier, sauvegarder et respecter avec précaution, ne doit faire en aucun cas l'objet de spéculations. La Ville regrette ce dernier événement qui vient perturber le patient travail de réflexion de l'ensemble des représentants. En effet, un groupe d'élus de Gujan-Mestras, de La Teste-De-Buch et des syndics des propriétaires et des usagers se réunit régulièrement au commissariat de police de La Teste et travaille depuis plusieurs mois pour trouver un modus vivendi et ainsi apaiser les tensions. C'est dans cette idée de continuité du dialogue que des élus des deux communes se sont rendus à la manifestation qui s'est tenue le lundi 29 juillet au matin ».